



**n° 5 - Novembre 2011**

Edito - Austérité Assez ! Action !	page 1
Résultats élections de l'ESAM	page 2
Election Fonction Publique d'Etat et Hospitalière	page 3
SUD Educ obtient un siège au CTM	page 5
Vote électronique : SUD dépose des recours	page 5
Dématérialisation	page 6
Les violences faites aux femmes	page 8

# Edito

## Austérité Assez ! Action !

"Conçu par la résistance, né avec la Libération, notre modèle social fait aujourd'hui partie de l'identité de la Nation", a assuré Nicolas Sarkozy mardi 15 novembre à Bordeaux.

Ainsi le héros du Fouquet's ose-t-il se réclamer du programme du Conseil National de la Résistance... alors qu'il fait tout pour l'enterrer en partant à la chasse des « fraudeurs » !

"La fraude, c'est la plus terrible et la plus insidieuse trahison de l'esprit de 1945. C'est la fraude qui mine les fondements mêmes de cette République sociale que les frères d'armes de la Résistance ont voulu bâtir pour la France , frauder la sécurité sociale, c'est voler » poursuit-il.

Nous y voilà : le déficit de la Sécurité Sociale est dû aux travailleurs et chômeurs présumés fraudeurs en puissance qui abusent des congés maladie et autres prestations sociales.

Faux et archi-faux : entre 1994 et 2001 le taux d'absence global (*raisons de santé ou non*) était en France de 10% contre 25% au Danemark, 15% au Royaume Uni. En 2008, 2,5% des dépenses de santé concernait les indemnités journalières pour les arrêts de travail soit 6,2 milliards d'euros. Le président de la Caisse Nationale des Allocations Familiales estimait en 2009 que la fraude délibérée représentait environ 80 millions d'euros soit 0,13% des prestations versées !

On le voit bien le gouvernement instrumentalise la fraude (*qui reste très marginale*) pour désigner des boucs émissaires : les travailleurs et les chômeurs. Toutes les mesures supplémentaires actuelles sont dirigées contre ces derniers :

- Instauration d'un quatrième jour de carence dans le privé, qui amputera de 15% le revenu mensuel d'un malade.
- Instauration d'un jour de carence pour les fonctionnaires (*au nom de l'égalité par le bas !*).
- Obligation faite aux allocataires du RSA de travailler 7H par semaine.

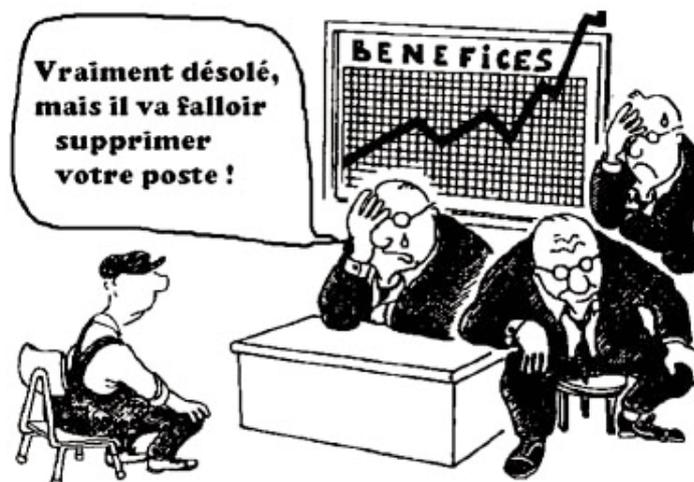
Rien sur la fraude des patrons alors que selon le rapport d'un député UMP elle représente entre 8 et 15 milliards d'euros sans parler de la fraude fiscale qui selon le Conseil des Impôts se situe entre 45 et 50 milliards par an (*à comparer aux moins de 0,5 milliard d'euros de fraude aux prestations sociales détectés par le gouvernement l'année dernière*).



## La Dette, la Dette crient-ils tous en chœur !

L'Etat est soit-disant en faillite, alors la droite au pouvoir fait payer les classes populaires : économie sur les dépenses de santé, relèvement du taux de TVA à 7%, hors produits dits de première nécessité, non prise en compte de l'inflation pour l'établissement des barèmes de l'impôt sur le revenu, des prestations familiales et des aides au logement, avancement à 2017 du relèvement de l'âge légal de la retraite à 62 ans. Cette dette ne provient pas de l'explosion des dépenses publiques qui aurait creusé les déficits (*avant la crise, elles avaient même tendance à baisser : 55 % du PIB en 1993, 52 % en 2007*), mais en France, une réforme de 1973 interdit au Trésor Public d'emprunter directement à la Banque de France à des taux d'intérêt nuls ou très faibles. Le gouvernement est dès lors obligé de faire appel aux marchés financiers, c'est-à-dire à des banques privées aux taux d'intérêt du marché. Cette disposition a été intégralement reprise lors de la création de la Banque Centrale Européenne (BCE). Les États ne peuvent pas être financés par la BCE ; mais celle-ci peut par contre refinancer les banques privées à de très faibles taux. Ces dernières prêtent ensuite aux États à des taux nettement supérieurs, voire carrément usuraires.

Une riposte interprofessionnelle est nécessaire, c'est le sens de la lettre adressée par Solidaires aux organisations syndicales, qui se sont réunies le 18 novembre et ont décidé d'une journée de mobilisation le 13 décembre prochain avec des perspectives de mobilisation en janvier.



### Résultats des premières élections de l'ESAM C2 nouvelle EPCC séparée de la Communauté d'Agglomération Caen la mer.

Sud CT obtient 2 sièges sur 4 au Comité Technique Paritaire.

Au CA Sud obtient 1 siège sur 2 dans le Collège pédagogique, 0 dans le collège administratif et technique où il ne présentait pas de candidat.

Sud est satisfait de ce résultat même si il déplore la mobilisation partielle du collège des profs. L'administration n'a pas réussi à contrer Sud malgré des irrégularités précédant le vote.

Le syndicat FO est en tête (*en nombre de voix*) même si on ne l'a jamais vu se soucier des agents depuis la préfiguration de l'Ecole des Beaux-Arts en Etablissement Public à Caractère culturel. (EPCC).

Un grand remerciement particulier aux sections Sud CT de la Manche qui ont largement œuvré à ce résultat.

# Election Fonction Publique d'Etat et Fonction Publique Hospitalière

Le 20 octobre dernier avait lieu les élections dans la fonction publique d'Etat et la fonction publique Hospitalière. Ces élections concernaient plus de trois millions de personnels. Il s'agissait pour les agents de voter pour élire leur représentant dans les instances de dialogue sociale, les CAP et les CT \*. On notera que les ministères ou établissements dont les dernières élections avaient eu lieu (*pour les CT*) en 2010, n'étaient pas de nouveau, appelés à voter au présent scrutin (*Culture, Intérieur ...*).

Fonction publique d'Etat : Participation : 51,20 %

Sur l'ensemble de la FP d'Etat, les résultats des organisations syndicales se déclinent de la façon suivante : (*croisement des chiffres ministère Fonction Publique, résultats affichés des OS et presse*)

- 1<sup>ère</sup> la FSU avec 17,1 % - en baisse de 3,5%
- 2<sup>ème</sup> FO avec 16,7 % + en hausse de 1,3 %
- 3<sup>ème</sup> la CGT avec 15 % - en baisse de 0,2 %
- 4<sup>ème</sup> la CFDT avec 14,6 % + en hausse de 3,3 %
- 5<sup>ème</sup> l'UNSA avec 13,8 % - en baisse de 0,8 %
- 6<sup>ème</sup> SUD Solidaires avec 8,6% - en baisse de 1%
- 7<sup>ème</sup> la CGC avec 5,3% + en hausse de 0,7%
- 8<sup>ème</sup> la CFTC avec 3,8% + en hausse de 1,6%

**SUD/Solidaires** conserve, malgré une baisse d'environ 1%, son siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat. (*On notera que le vote France Télécom et ministère de la Justice ne s'est pas encore déroulé / prévu le 22 novembre*).

Quelques résultats par ministère :

- Travail et emploi : SUD 4,58 % - premier CGT avec 26,80%
- Agriculture : SUD 5,67 % - premier FSU avec 30,80%
- Education nationale : SUD 5,80% - premier FSU avec 40,60%
- Economie et finances : SUD/SNUI 21,40% - premier CGT avec 28,9%
- La Poste : SUD 23,10 % - premier CGT avec 29,40%
- Ecologie : SUD 5,2% - premier CGT avec 23,90%
- ONF : SUD 39,80% - première OS
- Culture (*vote CAP uniquement*) SUD 15,4% - première CGT 38,90%

**SUD/Solidaires** n'est pas présent dans les ministères suivant :

- Affaires étrangères
- Défense
- Intérieur
- Service du premier Ministre.

- Premiers constats : la montée des OS dites réformistes (*sauf UNSA*)
- La baisse de la FSU est sans doute liée « au vote d'habitude » qui ne s'est pas renouvelé au regard des difficultés des agents de l'Education Nationale à prendre part au scrutin (*vote électronique*).
- On constate que la politique de FO, depuis plusieurs années, de jouer cavalier seul dans toutes les mobilisations ne lui a pas portée préjudice, bien au contraire.
- Il n'est pas certain que la CFTC avec 3,8% puisse encore prétendre à un siège au sein de CS de la FPE.
- Grosse progression de la CFDT.

Fonction publique Hospitalière : Participation de 50,59 %

Résultat nationaux connus au 24/10/2011 (*source ministère FP*)\*

CGT : 33,51% en hausse de 2,03% (selon la CGT 35%)

CFDT : 24,46% en hausse de 0,09%

FO : 22,72% en hausse de 0,6%

SUD : 8,66% en baisse de 0,48%

UNSA 4,37% en baisse de 0,26%

CFTC 2,83% en baisse de 1,06%

CGC 0,33% en baisse de 0,21%

Pour la première fois le vote (*sauf établissement de moins de 50 salarié-e-s*) avait lieu sur liste et non plus sur sigle. Cette obligation de monter des listes ne pouvait que désavantager un syndicat comme SUD Santé. Malgré cela, on constate le quasi-maintien des résultats pour SUD et le maintien de sa représentativité.

*\*Les résultats définitifs ne seront connus que fin novembre*

**CAP** : Commission Administrative Paritaire. Ce sont des instances consultatives qui examinent les situations individuelles de carrières et d'avancement des agents. Elles donnent un avis sur les points suivants : prolongation de stage, refus de titularisation, avancement d'échelon, tableau annuel d'avancement, promotions internes, mutations décidées par l'administration, détachement, notation ...

Une CAP peut se réunir en conseil de discipline. Les membres de ce conseil sont tirés au sort parmi ceux de la CAP. Les CAP ne font qu'émettre un avis que l'administration n'est pas obligée de suivre. Si c'est le cas, elle doit en informer les membres de la CAP.

**CT** : Comité Technique. Les comités techniques sont consultés sur l'organisation générale des services, en particulier sur l'organisation interne, la répartition des services, et sur les méthodes et techniques utilisées au travail. Ils doivent être consultés sur les principales évolutions du métier, et en particulier de l'usage des nouvelles technologies.

Sur le plan social, les comités techniques doivent se prononcer sur les questions touchant aux effectifs, sur la situation des personnels contractuels, sur le travail à temps partiel et sur la répartition des primes. Ils ont un rôle à jouer dans l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et en particulier sur les conditions de progression professionnelle des femmes. Les comités techniques sont également consultés en matière de formation professionnelle continue. Dans la fonction publique de l'État, des comités techniques peuvent être instaurés à différents niveaux (*Ministériel, Régional, Départemental, par Etablissement ...*). Ils ne sont que consultatifs !!!

# SUD Éducation obtient un siège au Comité Technique Ministériel

ce qui était la condition de notre représentativité nationale.

## Au niveau de la Basse-Normandie :

Comité Technique Académique = CTA (écoles, collèges et lycées)

Malgré le manque d'éléments de comparaison puisque ce vote n'existait pas jusqu'alors, on peut considérer qu'il y a eu une progression globale du vote SUD au niveau académique et que cela poursuit l'élan de 2005. Nous ne sommes plus le petit dernier, chopant au passage un siège en CTA ; nous sommes à 3 voix de l'UNSA, à 4 voix de les priver de leur 2e siège et à 30 voix du SGEN. Nous sommes la seule académie à totaliser 14% sur ce vote, Clermont venant juste derrière avec 9%. Notre moyenne nationale est de 5%.

## Au niveau des départements :

Comités Techniques Départementaux= CTD (écoles, collèges et lycées)

La répartition dans les CTD le fait plus clairement apparaître. Nous sommes la 2e orga du Calvados, la 3e de la Manche, la 3e de l'Orne.

Comité Technique à l'Université :

L'intersyndicale SUD Education - CGT maintient sa position à l'université de Caen (3 sièges sur 10 au CT et 3 sièges sur 7 en CCP des non titulaires), tout juste derrière la FSU.

## Bilan général

- C'est plutôt positif pour SUD Éducation dans l'académie (+4 sièges) dans un contexte d'incertitudes fortes concernant ce vote électronique et un contexte national défavorable. Ces élections indiquent aussi des pistes de réflexions sur nos pratiques syndicales et peut-être d'orientations pour les années à venir concernant : les Profs des Ecoles du Calvados, les certifiés, les enseignants précaires.

- La FSU qui avait progressé de manière inégale en 2008 mais avait parfois vacillé dans ses bastions reprend l'avantage presque partout et domine clairement le champ syndical académique.

## VOTE ELECTRONIQUE : SUD dépose des recours !

Le taux de participation est en chute libre (40% cette année contre 60% en 2008) à cause des modalités du vote électronique auquel nous nous sommes opposés dès le départ. De nombreux collègues ont été dans l'impossibilité de voter pour diverses raisons techniques ou administratives. Des irrégularités ont été constatées un peu partout dans les lieux (dit : kiosques !) de vote... Ce sont surtout les personnels précaires (Auxiliaires de Vie Scolaire, Assistants d'Education) qui ont été privés de leur droit de vote.

SUD Éducation Basse-Normandie a décidé d'intenter deux recours : sur le vote CCP (Commission Consultative des non titulaires) et sur le vote CTA. Au niveau national aussi un recours est déposé contre les dysfonctionnements liés au vote électronique.



**Dématérialisation du courrier par internet....**  
**Dématérialisation de l'accueil par le 39 49...**  
**Faut-il dématérialiser les chômeurs ?**

**C'est quoi, la dématérialisation ?**

Depuis le 20 juin 2011 Pôle Emploi a décidé unilatéralement qu'une centaine de lettres-types seraient adressées par courriel alors qu'auparavant la voie postale était la règle.

Pour ce faire les usagers ont été invités à valider leur adresse électronique afin que, désormais ils accèdent aux informations les concernant via leur « espace personnel » sur pole-emploi.fr.

Cette « innovation » nécessite que le demandeur d'emploi maîtrise parfaitement l'outil informatique et dispose d'un équipement fiable à domicile – ordinateur, imprimante et connexion internet – lui permettant de consulter sa messagerie et son « espace personnel » quasi quotidiennement.

De fait, Pôle Emploi nie les difficultés qui sont pourtant bien réelles, et les aléas (*pannes et coupures*) inhérents à cette technologie. Ce faisant les chômeurs se trouvent face à de nouveaux et sérieux ennuis.

**Un premier bilan alarmant**

De nombreux témoignages à Caen et en France montrent, s'il en était besoin, le manque de fiabilité de cette « innovation ». Tel demandeur d'emploi n'a pas reçu l'e-mail lui demandant de valider son adresse électronique, tel autre ayant reçu un e-mail annonçant la présence d'un document de Pôle Emploi à consulter sur son « espace personnel » qui s'est avéré vide.

Bref, c'est la grande pagaille mais qui peut aboutir à des conséquences catastrophiques allant jusqu'à la radiation administrative puisque l'avertissement avant radiation passe par ce système. Dès lors faut-il s'étonner de l'augmentation spectaculaire du nombre de radiations administratives depuis juillet 2011 ?

Cette « innovation » renforce volontairement la déshumanisation mise en place par Pôle Emploi qui avait déjà supprimé l'accueil physique par un conseiller en introduisant le 3949.

Les chômeurs ne sont plus que des numéros que l'on traite par des ordinateurs.

**Comment se défendre face à ce système ?**

Nous avons soulevé le problème le 6 octobre au comité de liaison de Pôle Emploi.

Réponse de Pôle Emploi : « Les demandeurs d'emploi qui feront un recours pour non-réception de la lettre de convocation, ou avertissement de radiation dans leur espace personnel ne feront pas l'objet de radiation ». Cette réponse ne nous rassure guère et nous continuons à penser que le courrier dématérialisé ne fait que compliquer encore un peu plus la vie de tout demandeur d'emploi victime d'une radiation administrative.

Il est important de savoir qu'aucun demandeur d'emploi n'est obligé de correspondre avec Pôle Emploi uniquement par mél !

Vous n'êtes pas obligé de communiquer votre adresse mél lors de votre inscription ! Même si vous avez donné votre adresse mél, vous pouvez revenir sur votre décision et en informer Pôle Emploi. Vous devez alors recevoir les courriers de Pôle Emploi par voie postale !

**Défendez vos droits !**  
**Contactez-nous en cas de problème !**



# Les violences faites aux femmes: **ça suffit !!!**

**Les violences, toutes les femmes connaissent: de l'insulte au meurtre, en passant par le viol, du sexisme ordinaire au crime...**

Les affaires récentes impliquant des hommes politiques ont mis en évidence un déni profond des violences faites aux femmes.

L'expression d'un sexisme décomplexé, l'ignorance des conséquences de ces violences, la suspicion récurrente contre les victimes ont occupé les médias et montrent à quel point la domination masculine -parfois dissimulée sous un vernis hypocrite- imprègne l'ensemble des rapports sociaux entre les deux sexes.

Ces affaires médiatisées en raison de la célébrité des hommes concernés ne doivent pas cacher que ces violences sont quotidiennes et universelles sur l'ensemble de la planète

L'égalité réelle entre les femmes et les hommes passe nécessairement par la fin des violences faites aux femmes du fait qu'elles soient femmes.

Les violences sexuelles et lesbophobes ne sont pas du domaine privé, du domaine de la séduction, elles sont du domaine public.

## **NOUS**

**Féministes, associations féministes, syndicats et partis politiques**

**VOUS APPELONS A VENIR NOMBREUX ET NOMBREUSES  
LE 26 NOVEMBRE A CAEN A 14H30 PLACE BOUCHARD**

## **REAFFIRMONS NOS REVENDICATIONS :**

**Immédiatement, des moyens pour faire appliquer les lois existantes et les dispositifs associés:**

- ♀ Des moyens pour que les associations conservent les missions de service public auprès des victimes.
- ♀ Des campagnes d'information et de sensibilisation auprès de tous les publics et la mise en place d'une véritable éducation non-sexiste à tous les niveaux de l'Education Nationale.
- ♀ La possibilité que toutes les femmes en danger de violences soient protégées de par la loi.
- ♀ Une réelle politique de logements prioritaires pour les femmes en danger.
- ♀ La délivrance ou le renouvellement du titre de séjour pour les femmes étrangères victimes de violences conjugales.
- ♀ La mise en place d'un Observatoire national des violences qui étudie, impulse, évalue les politiques menées.

**Nous revendiquons, par ailleurs, une loi cadre contre les violences faites aux femmes, comme en Espagne.**



La prochain **Comité Départemental** se tiendra

**le Vendredi 16 Décembre à 13h30**

salle polyvalente d'Hérouville Saint Clair, "Quartier Montmorency", rue Abbé Lucas.

Points déjà prévus à l'ordre du jour :

- Bilan des élections fonction publique
- Situation générale
- Trésorerie + locaux.

Réunion des syndicats de la Fonction Publique, 9 h 30 au local **Solidaires**.

Nou comptons sur la présence de nombreux syndicats.

Pour Solidaires  
Patrick

7 avenue de Cambridge  
CITIS  
14 200 Hérouville St Clair

Téléphone : 02 31 24 23 36  
Tarif com. locales : 08 79 03 13 95

Mel :  
[syndicatssolidaires-bn@orange.fr](mailto:syndicatssolidaires-bn@orange.fr)

Directrice de la  
publication :

Danielle Morvant

Mensuel  
Prix public : 1 euro  
Imprimé par nos soins

